

# Strasbourg.eu

## eurometropole

**Conseil de l'Eurométropole du 15 octobre 2021 : 1 point à l'ordre du jour, la zone à faibles émissions (ZFE).**

**Fait exceptionnel, la séance du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg n'a porté que sur un point unique, la ZFE. Près de cinq heures de présentation et de débats ont eu lieu pour faire prospérer les dispositifs entrant dans le cadre de la loi Climat et résilience ainsi que les mesures spécifiques à l'Eurométropole.**

Avec 66 voix favorables, 26 contre et 5 abstentions, le projet de zone à faible émissions (ZFE) de l'Eurométropole de Strasbourg a été adopté lors de la séance du 15 octobre 2021, avec un calendrier d'interdiction progressive programmée pour :

- les véhicules Crit'Air 5 et sans Crit'Air, au 1er janvier 2023.
- les véhicules Crit'Air 4, au 1er janvier 2024.
- les véhicules Crit'Air 3, au 1er janvier 2025.
- les véhicules Crit'Air 2, au 1er janvier 2028.

Chaque phase d'interdiction sera par ailleurs précédée d'une phase pédagogique.

Notre agglomération devient ainsi l'une des 44 collectivités françaises à se doter d'une ZFE, parmi également les plus de 200 cités européennes à participer à ce mouvement.

Parmi les spécificités eurométropolitaines, la zone à faibles émissions va couvrir la totalité du territoire et pas seulement des secteurs précis, avec également un calendrier commun pour les 33 communes de l'agglomération (découvrez le calendrier en encadré). La volonté est d'éviter une incompréhension des règles et avantages, pouvant varier d'un quartier ou d'une commune à l'autre.

L'Eurométropole a également décidé d'un programme d'accompagnement des particuliers, associations et entreprises en faveur de mobilités moins polluantes : un budget de 50 millions d'euros sera consacré à des évolutions de motorisations émettrices de particules fines et de gaz à effet de serre vers des véhicules plus propres. Les deux tiers des ménages sont éligibles à ces aides qui concernent aussi des achats de vélos à assistance électrique. Le déploiement de la ZFE répond à des urgences en matière climatique et surtout de santé publique. Une récente étude de l'Unicef dénonce le poids porté notamment par les enfants de milieu défavorisés, considérablement plus touchés par les pathologies liées à la pollution atmosphérique alors que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) veut imposer des normes considérablement plus strictes en matière de polluants dans l'air.

A l'échelle de l'Eurométropole, ce sont environ 500 décès prématurés qui sont déplorés chaque année en raison de la mauvaise qualité de l'air, notamment dû aux rejets des véhicules de transport. Sans oublier les pathologies parfois très graves qui entravent le développement des enfants dont on sait que les plus concernés sont ceux qui habitent dans les zones les plus proches des principaux axes de transport routier, en raison du prix moins onéreux des logements.

D'où la nécessité d'une mise en place d'une politique aidante et accompagnante, notamment grâce à l'intervention des « conseillers mobilités » de l'Agence du climat, dont les premiers ont été recrutés. Leur rôle sera crucial dans le déploiement de la ZFE : lors de démarches individuelles, ils effectueront des diagnostics des besoins en mobilité de chaque ménage et acteur économique puis proposeront des alternatives à l'automobile individuelle. C'est d'ailleurs le point de passage nécessaire à l'obtention des aides financières.

Pour que la ZFE soit une réussite réelle, l'Eurométropole déploie un plan de 500 millions d'euros d'investissements pour développer les alternatives à l'automobile individuelle : 100 millions pour le plan vélo, le plan piéton, l'extension du réseau de tramway et BHNS, des centaines de bornes de recharge, le Réseau express métropolitain (REM) ferroviaire et routier et l'aménagement des gares TER en pôles d'échange multimodaux. L'idée reste de favoriser et d'améliorer les solutions de mobilité pour tous les habitants, y compris les plus modestes.